

**DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE FRASNE - REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE MOUTHE
Arrêté autorisant une loterie
Association « Pour Un Petit Plus »**

Arrêté n° 83 /2026

Madame le maire de la Commune de MOUTHE,

VU les articles L 322-3 et D 322-1 et suivants du code de la sécurité intérieure

VU la demande présentée par l'Association « Pour Un Petit Plus » par la présidente Mme Aline MAIRE

ARRETE

Article 1. L'Association « Pour Un Petit Plus » est autorisée à organiser une loterie au capital de 200 euros, dans le cadre d'une sortie culturel, composée de 100 billets.

Article 2. Le produit sera intégralement et exclusivement appliqué à l'association.

Article 3. Le bénéfice de cette autorisation ne peut pas être cédé à des tiers.

Article 4 : La loterie est dotée d'un lot de nature alimentaire.

Article 5. Le tirage au sort sera organisé le 25 mai 2026, au 9 rue Cart Broumet 25240 Mouthe.

Il se déroulera ainsi :

Article 6. L'inobservation de l'une des conditions ci-dessus imposées entraîne, de plein droit, le retrait de l'autorisation, sans préjudice des sanctions correctionnelles pour le cas où les fonds n'auraient pas reçu la destination prévue à l'article 2 du présent arrêté.

Article 7. :

- L'association Pour Un Petit Plus
 - Madame le Maire de la commune de Mouthe,
 - Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades des Hôpitaux-Neufs/Mouthe
- sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mouthe, le 18 mai 2026

Madame le Maire,

Maud SALVI

